



## PROCÈS VERBAL de la SÉANCE

### du CONSEIL MUNICIPAL du 04 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 29 mars 2024

Conseillers présents : 12

Date d'affichage : 29 mars 2024

Conseillers votants : 14

**Étaient présents** : Stéphane Taillason, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Éric Vinet, Sandrine Beltramé, Christine Panier, Vanessa Ghÿs, Justine Taillason, Laurent Gouinaud, Marie Gonin Gallopin, Nicolas Figeac, Jérôme Cantalejo.

**Étai(ent) absent(s)** : Nicole Girard-Rambeau

**Était excusée avec pouvoir** : Magali Merlière (pouvoir à Marie Gonin-Gallopin) ; Margollé Bertrand (pouvoir à Vanessa Ghÿs)

**A été nommée Secrétaire de séance** : Mme Vanessa Ghÿs

L'an Deux mil vingt-quatre et le quatre du mois d'avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique Lucquiaud, Maire-Adjoint.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

### **Ordre du jour** :

*Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 février 2024*

- **Délibérations**
  1. Validation des futures zones ZAENR
  2. Vote du compte financier unique
  3. Affectation des résultats de l'exercice 2023
  4. Vote des taux de la fiscalité locale pour l'année 2024
  5. Vote du budget primitif 2024
  6. Attribution de subventions aux associations 2024
  7. Suppression & création de poste – modification du tableau des effectifs
  8. Transfert au SDEER de la compétence infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)
  9. Modification des statuts de Saintes grandes rives l'agglo – service éducation-enfance-jeunesse
- **Divers**
  - ✓ Demande de l'ACCA pour stationnement sur des parcelles communales
  - ✓ Divers

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 février 2024 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 février 2024 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillason, Maire et Mme Christine Panier, secrétaire de ladite séance.

## N° 2024 - 008 : Validation des futures zones ZAENR

Le Maire expose les ZAENR, suite au travail des membres du conseil municipal dans sa séance du 07 décembre 2023 et à la consultation du public :

- pour l'éolien : zone dite de « Les molins »
- pour le solaire photovoltaïque sur toiture : intégralité de la commune
- pour le solaire photovoltaïque au sol : zone de l'ancien dépôt de matériaux inertes de « La Foucherie »
- pour le solaire photovoltaïque sur parking : intégralité de la commune
- pour méthanisation : refus
- pour les réseaux de chaleur résidentiel (renouvelable) : zone du futur lotissement lieu-dit « Chez Pécat »
- pour l'agrivoltaïsme : intégralité de la commune

Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) par l'unanimité des membres du conseil municipal

## N° 2024 - 009 : Vote du compte financier unique

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a décidé d'opter pour le compte financier unique (CFU) qui remplace le compte administratif de la commune et le compte de gestion du receveur.

Le Maire-Adjoint chargé des finances rend les comptes de l'exercice comptable 2023 avec le résultat de clôture suivant :

- Investissement : - 317 110.06 €
- Fonctionnement : + 470 579.43 €
- Résultat global : + 153 469.378 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes de l'exercice 2023 et donc le CFU, étant précisé que le Maire n'a pas pris part au vote.

## N° 2024 - 010 : Affectation des résultats 2023

Les membres du conseil, après avoir pris connaissance de la synthèse des comptes valident l'affectation des résultats comptables telle que proposée.

## **N° 2024 - 011 : Vote des taux de la fiscalité locale 2024**

Rappel des taux 2023 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 43.25 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 56.65 %
- Taxe d'habitation sur résidences secondaire : 12.47 %

Le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels de la Direction des Finances Publiques. Cet état fait apparaître le produit attendu, à taux constants, avec les bases 2024.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, les membres du conseil décident de maintenir les taux des 3 impositions et de ne procéder à aucune augmentation.

## **N° 2024 - 012 : Vote du budget primitif 2024**

Le Maire-Adjoint chargé des finances détaille, article par article, les propositions d'inscription au budget primitif 2024 pour un total de :

- |                  |            |              |
|------------------|------------|--------------|
| - Investissement | dépenses : | 523 464.43 € |
|                  | recettes : | 523 464.43 € |
| - Fonctionnement | dépenses : | 660 635.03 € |
|                  | recettes : | 660 635.03 € |

Après avoir pris connaissance des détails des propositions budgétaires et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget tel que présenté.

## **N° 2024 - 013 : Attribution des subventions aux associations 2024**

Comme chaque année, le Maire propose aux élus de subventionner certaines associations. Il en détaille la liste et les subventions afférentes à chacune d'entre elles.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les propositions de subventions présentées.

## **N° 2024 - 014 : Suppression & création de poste. Modification du tableau des effectifs**

Le Maire indique que certains avancements de grade dépendent de l'ancienneté dans le grade actuel. Une des secrétaires actuellement au poste de rédacteur aurait la possibilité de passer au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Les élus décident unanimement de créer le poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, de supprimer le poste de rédacteur et de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

## **N° 2024 - 015 : Transfert au SDEER de la compétence infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)**

Après avoir entendu le détail des conditions et incidences du transfert de la compétence infrastructures de recharge de véhicules électriques au SDEER, les élus acceptent ce changement d'organisation.

**N° 2024 - 016 : Modification des statuts de Sainte-grandes rives-l'aggllo ; service éducation, enfance, jeunesse**

Le Maire présente aux élus un projet de modification des statuts de Saintes-grandes rives-l'aggllo dont le but est de faciliter la gestion, le fonctionnement et l'approvisionnement des sites de préparation des repas des restaurants scolaires des écoles de l'agglomération.

Pour ce faire la mention suivante doit être rajoutée aux statuts : « *Construction, extension, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion de tout nouveau projet de cuisine centrale. Cette compétence exclut les cuisines centrales existantes sur le territoire au 1er juin 2024.* »

Accord du conseil municipal à l'unanimité

**Divers**

- ✚ Mise en place d'une convention avec la société de chasse pour faciliter l'accès et le stationnement aux abords de leur bungalow au lieu-dit « La Canetterie »
- ✚ Le point sur le projet de parc photovoltaïque au sol au « Grand rocher »
- ✚ Divers

*La séance est levée à 23 heures 30.*

*Le Maire,  
Stéphane TAILLASSON*



*La secrétaire de séance,  
Madame Vanessa GHYS*

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Vanessa Ghys', written over a horizontal line.